

Droits TV. Une sénatrice demande une répartition à l'échelle de l'Europe

Rennes - 13 Mai 2015



La sénatrice socialiste Sylvie Robert réclame une nouvelle répartition des droits TV à l'échelle de l'Europe. | Photo : Philippe Renault / Ouest-France

Vincent JARNIGON

La sénatrice Sylvie Robert souhaite harmoniser les droits télé à l'échelle européenne pour que les clubs français redeviennent compétitifs.

La sénatrice socialiste rennaise Sylvie Robert est intervenue hier au Sénat pour s'inquiéter du manque de compétitivité des clubs de foot français sur la scène européenne.

Elle a interpellé le secrétaire d'État aux Sports, Thierry Braillard, en estimant notamment que « **depuis quelques années, la situation de nos clubs est contrastée. Leurs marges de manœuvre budgétaires baissent, ce qui influe sur leurs résultats sportifs. Si la formation interne s'est développée, nos clubs ont perdu en compétitivité** ».

Sept milliards pour les Anglais

La sénatrice, qui est membre de la commission culture, compétente sur la télévision, a ensuite expliqué que la faiblesse des clubs français était peut-être due « **à leur décrochage en matière de droits de retransmission télévisée. Ces droits se montent à 748 millions d'euros pour 2016-2020, quand ils atteignent 7 milliards pour la Premier League anglaise... Les écarts sont abyssaux. Le dernier de la Premier League perçoit davantage que le premier de notre championnat** ».

Sylvie Robert avance, qu'une « **réflexion doit être conduite avec l'UEFA, dans le cadre du fair-play financier, pour harmoniser les règles relatives aux droits de retransmission, sans porter atteinte à la libre concurrence** ».

Thierry Braillard a aussi constaté que la « **situation était préoccupante. Elle pose le problème de la compétitivité de nos clubs, qui ne partent pas sur la même ligne de départ que certains de leurs homologues étrangers. La solution réside dans une discussion avec l'UEFA. J'ai saisi le président Platini des inégalités des droits télé et des inégalités fiscales existantes. Des coefficients de péréquation pourraient être envisagés** ».